



*Le Ministre*  
-----

28 JUN 2010

**ARRETE MINISTERIEL N° 025 /CAB/MIN/ECN-T/15/JEB/O010 DU..... PORTANT  
NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE NATIONAL DU PROCESSUS DE REDUCTION  
DES EMISSIONS ISSUES DE LA DEFORESTATION ET DE LA DEGRADATION DES  
FORETS (REDD)**  
-----

Le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme,

Vu la Constitution, spécialement en son article 93 ;

Vu le code forestier, en son article 24 ;

Vu l'ordonnance n°08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu, telle que modifiée à ce jour par l'ordonnance n°08/074 du 24 décembre 2008, l'ordonnance n°75-231 du 22 juillet 1975 fixant les attributions du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ;

Vu le Décret n° 09/40 du 26 novembre 2009 portant création, composition et organisation de la structure de mise en œuvre du Processus de Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, spécialement l'article 5 ;

Vu l'ordonnance n° 10/25 du 19 février 2010 portant nomination des Vice- Premiers Ministres, Ministres et Vice Ministres ;

Attendu que les personnes nommées en qualité de membre ont été désignées par les ministères et organismes dont elles relèvent ;

Sur proposition du Secrétaire Général à l'Environnement, Conservation de la Nature ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Sont nommées membres du Comité National du Processus REDD les personnes ci-dessous :

β

1. Mr. Albert LIKUNDE LI-BOTAYI, Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature : Président ;
2. Mr. Vincent KASULU SEYA MAKONGA, Directeur du Développement Durable du Secrétariat Général à l'Environnement et Conservation de la Nature: Rapporteur ;
3. Mr. Hubert Ali RAMAZANI, Secrétaire Général à l'Agriculture, Pêche et Élevage, Délégué du Ministère de l'Agriculture : Membre ;
4. Mr. Barthélemy MULOHWÉ NTUMBA, Conseiller au Collège chargé des Affaires Foncières et Environnement de la Présidence de la République, Délégué du Cabinet du Président de la République : Membre ;
5. Mr. Nicolas TABA KALULU, Conseiller Principal du Premier Ministre au Collège Technique et Ressources Naturelles, Délégué du Cabinet du Premier Ministre : Membre ;
6. Mr Sébastien MALELE MBALA, Directeur de la Direction des Inventaires et Aménagements Forestiers du Secrétariat Général à l'Environnement et Conservation de la Nature : Membre ;
7. Mr. LUSAMBULU LWAKAMONA, Conseiller du Ministre de la Décentralisation chargé de Conception et Elaboration des Plans d'Aménagement du Territoire, Délégué du Ministère de la Décentralisation : Membre ;
8. Mr. Bienvenu NGOY, Coordonnateur National du Groupe Technique Forêt (GTF), Président du Forum National CEFDHAC, Représentant des ONGs opérant dans le secteur de l'environnement et du développement rural : Membre ;
9. Mr. Barthélemy BOIKA, Expert en cartographie du Réseau Ressources Naturelles(RRN), Représentant des communautés forestières : Membre ;
10. Mr. Didi KAPUPU DIWA, Président de la Ligue Nationale des Pygmées du Congo (LINAPYCO), Représentant des Peuples Autochtones : Membre ;
11. Mme. Adolphine MULEY, Membre de la Dynamique des Groupes des Peuples Autochtones (DGPA), Représentante des ONGs de genre et/ou d'études sur le développement : Membre ;
12. Mr. Gabriel MOLA MOTYA, Président de la FIB, Représentant de la Fédération des Industriels du Bois (FIB) : Membre ;
13. Mr. Honoré NJIBIKILA NKONKA KENABANTU, Directeur Economique et Fiscal à la FEC, Représentant de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) : Membre ;
14. Mr. Jean Albert MBIKAYI NKONKO, \$: Délégué de l'Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique (INERA) : Membre.

Article 2 :

Le Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le

28 JUN 2010

José E.B. ENDUNDO

